

## Les élus SNUipp empêchés de siéger

Les élus SNUipp de la Creuse n'ont pas pu se rendre à cette CAPD des promotions pour une triple raison :

- Les élus CAPD du SNUipp ont demandé à l'IA l'autorisation d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre à la CAPD à défaut de transport public adapté tel que le prévoit la circulaire 2010-134 du 3 août 2010 applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Or, à ce jour, l'IA n'a toujours pas répondu à nos demandes. Là encore, nous ne pouvons que constater que certaines circulaires sont appliquées avec plus de zèle que d'autres.
- La date de cette CAPD a été connue tardivement alors que le SNUipp demande un calendrier des opérations paritaires afin de pouvoir fournir dans des délais raisonnables des fiches de contrôle pour assurer son rôle de vérification et de transparence : or, l'administration qui travaille de plus en plus dans l'urgence (les suppressions de postes à l'IA n'y sont sans doute pas pour rien), prévient désormais dans un délai maximum de 10 jours avant la tenue des instances.
- Enfin, le 15 octobre est la journée du vote aux élections de parents d'élèves or le SNUipp23 compte 3 directeurs parmi ses élus et des adjoints de petites écoles qui doivent aussi apporter leur concours : rappelons que l'année dernière, l'Inspecteur de Guéret 1, Monsieur Prinsaud, a fait de nombreuses et fortes pressions aux directeurs qui n'avaient pas tenu de bureaux de votes toute la journée ; et ce, malgré la forte participation par correspondance des familles dans les petites écoles concernées.

Cette situation n'aura aucune incidence pour les promotions de chacun d'entre nous puisque cette CAPD devait examiner les promotions du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011 : les collègues qui doivent être promus entre le 1<sup>er</sup> septembre et aujourd'hui seront promus avec effet rétroactif pour la paie.

Cette CAPD est reportée au Mercredi 20 octobre : gageons que l'IA aura pris le temps de répondre à nos courriers...